Image not found or type unknown

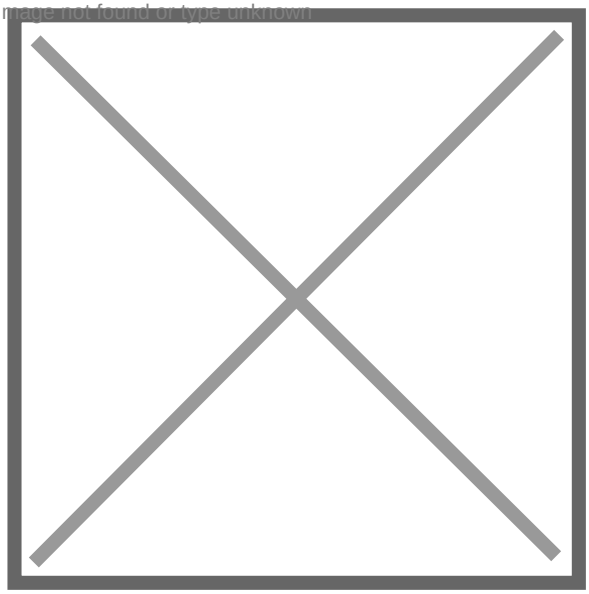

Humanis - Droit ou bâtons dans les roues ?

Par **Mesopo**, le **02/01/2015** à **06:31**

Bonjour,

De nationalité française, habitant actuellement à l'étranger mais devant rentrer prochainement en France, je vous prie de me renseigner :

Humanis me réclame une autorisation de minoration de 22%, et ce de façon définitive. Il s'agit de ma retraite complémentaire, car j'ai cotisé à l'AGIRC et l'ACCRO en tant que cadre. Or le montant de ma pension est déjà bien dérisoire. Et en France, je n'aurai pas d'autres ressources.

En ont-ils le droit ? Ils invoquent mon âge : né le 01/08/1953. Ma retraite a démarré le 01/10/2014. Mais je n'ai encore rien touché en raison de multiples requêtes de la part d'Humanis.

Ils me réclament par ailleurs des documents saugrenus et/ou difficiles à obtenir : certificats de scolarité de l'un de mes enfants + Attestation ASSEDIC pour 1989-1991,ainsi que, encore une fois, un RIB (pourtant déjà envoyé).

S'agirait-il plutôt d'obstacles délibérément posés afin de me faire renoncer à mes droits ? Ou bien, est-ce réellement fondé sur le plan juridique ?

Par **moisse**, le **02/01/2015** à **10:07**

Bonjour,

J'ignore ce qu'est "une autorisation de minoration".
En effet le principe de la retraite complémentaire est l'acquisition de points en rapport avec les cotisations versées.
La pension est alors le produit du nombre de points acquis à la liquidation des droits, par la valeur du point.
Les documents qui vous sont demandés sont destinés à valoriser des trimestres (4 par enfant élevé par exemple).

Par **Mesopo**, le **02/01/2015** à **11:11**

Merci Moisse.

Je l'entends bien. C'est ainsi que le montant a été initialement calculé. En connaissance de cause : à Humanis, on disposait de tous mes détails, nombre de points, etc. Ils ont fixé ma retraite complémentaire en conséquence.

Depuis, ils ont changé d'avis et m'ont envoyé à signer cette "autorisation de minoration définitive" (de 22%). Je ne comprends pas cette démarche. Ni la demande de scolarité de l'un de mes enfants. Pourquoi celui-ci en particulier (il a 19 ans)? J'en ai quatre autres, deux plus âgés ; et deux autres, en bas âge (de mon second mariage).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés